



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

EXTENSION DE CAPACITES D'UNE SATION DE LAVAGE

SOLIS TANK CLEANING
REVENTIN-VAUGRIS (38)

Résumé non technique de l'étude d'incidences



KALIÈS
étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

L'article R.122-5 du Code de l'environnement requiert un résumé non technique pour l'étude d'incidences.

Pièce maîtresse pour l'enquête publique, le résumé non technique vise à faciliter la lecture de cette étude. Document synthétique et non technique, il se veut accessible au public non-spécialiste et a pour objectif de faciliter la prise de connaissance des informations contenues dans l'étude d'incidences.

Pour une information plus complète, le lecteur pourra se reporter à l'étude d'incidences et aux études techniques annexées présentées dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

<i>CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE</i>	1
<i>PRÉSENTATION DU SITE</i>	2
<i>CHIFFRES CLÉS DU PROJET</i>	3
<i>RAISONS DU CHOIX DU PROJET</i>	4
<i>DESCRIPTION GÉNÉRALE DES INSTALLATIONS ET DE LEUR FONCTIONNEMENT</i>	5
<i>COMPATIBILITÉ AVEC LES PLANS, SCHÉMAS, PROGRAMMES</i>	6
<i>ÉTUDE D'INCIDENCES</i>	7

La présente demande d'autorisation environnementale concerne l'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour l'exploitation d'une station de lavage existante actuellement autorisée pour une capacité de 18 m³/j (seuil de déclaration) dont une extension de capacité est demandée afin de dépasser le seuil d'autorisation de 20 m³/j (rubrique 2795). Le site est par ailleurs autorisé au titre de la rubrique 2910-A-2 sous le régime de la déclaration pour ses deux chaudières d'une puissance totale de 1,5 MW.

Rubrique ICPE	Désignation de la rubrique	Caractéristiques de l'installation	Classement actuel	Classement demandé
2795	Installation de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R. 511-10, ou de déchets dangereux.	50 m ³ /jour	Déclaration	Autorisation (Augmentation de capacités >20 m ³ /j)
2910-A-2	Installation de combustion lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse	1,5 MW	Déclaration	Déclaration (Pas de changement)

Le projet n'est pas soumis aux directives IED et SEVESO.

Le projet porté par la société SOLIS TANK CLEANING relève de la catégorie suivante du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement.

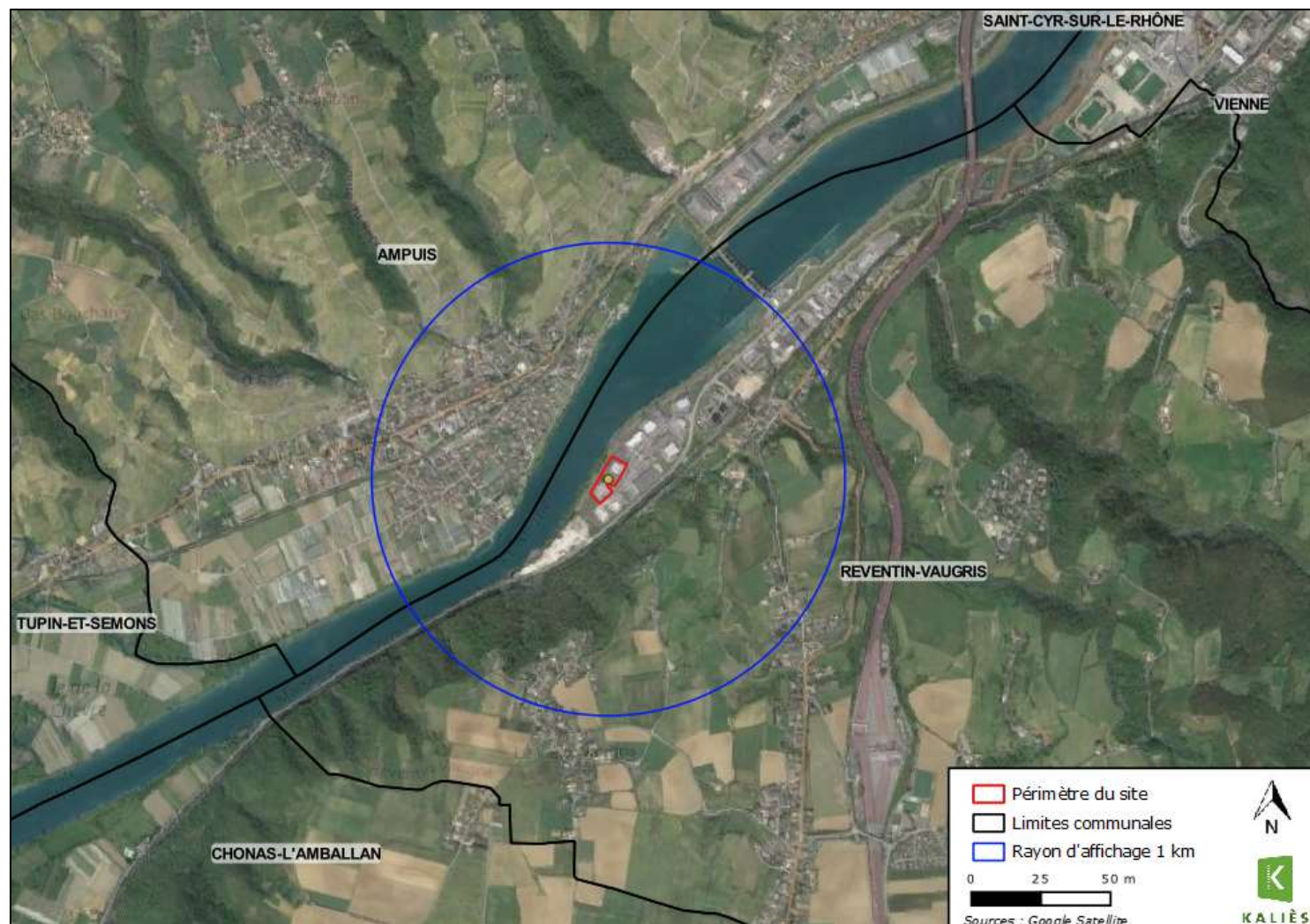
Catégorie du projet	Projet soumis à examen au cas par cas	Positionnement du projet
Installations classées pour la protection de l'environnement	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Projet soumis à examen au cas par cas

Au regard du tableau précédent, le projet est soumis à examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale. Le CERFA n° 14734*03 a, à cet effet, été transmis à l'autorité environnementale le 25 mars 2022.

Suite à l'examen de la demande d'examen au cas par cas, l'autorité environnementale a conclu que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale (décision n° 2022-ARA-KKP-3708).

Afin d'augmenter ses capacités de lavage, il n'est pas nécessaire au site d'effectuer de travaux. La configuration du site reste inchangée (pas de construction de nouveau bâtiment ni de démolition). Ainsi, aucune phase chantier n'est prévue et seule la phase exploitation est analysée dans cette notice d'incidences.

Le site est localisé dans la Zone Industrielle Vaugris zone portuaire et fluviale de la CNR sur la commune de Reventin-Vaugris dans le département de l'Isère (38) à la limite avec le Rhône (69) dont le fleuve éponyme en est la limite naturelle.



Le site s'étend sur près de 1,3 ha et est composé comme suit :

- Une zone de 635 m² abritant :
 - Une piste de lavage pour les produits alimentaires (119 m²),
 - Une piste de lavage pour les produits chimiques (118 m²),
 - Une piste de lavage pour le lavage externe de véhicules (carrosserie) (127 m²),
 - Un local technique abritant les équipements électromécaniques (pompes, préparation des réactifs de lavage) et les 2 chaudières (80 m²). L'eau chaude et la vapeur nécessaires au lavage sont produites par 2 chaudières fonctionnant au fuel (réserve de 20m³) : une chaudière de 1250 kW pour l'eau chaude et une chaudière de 523 kW pour la vapeur.
 - Un local comprenant la station de prétraitement physico-chimique des eaux de lavage avant rejet dans le réseau collectif des eaux usées (73 m²),
 - Un accueil et bureau de quai pour l'accueil des chauffeurs, ainsi qu'un laboratoire d'analyse (25 m²),
- Un atelier accolé de 720 m² non occupé,
- Une zone de 384 m² comprenant :
 - Des vestiaires et sanitaires pour les laveurs (63 m²),
 - Des bureaux en rez-de-chaussée et étage (320 m²),
- Une aire de stationnement et de manœuvre dédiée aux camions citernes de 6 700 m² imperméabilisés reliés à un séparateur hydrocarbures et un puits perdu.

Le site actuel étant déjà en activité et en mesure d'augmenter ses activités au-dessus du seuil d'autorisation, aucun autre site n'est étudié. D'autre part, cette augmentation de capacité ne nécessite pas de démolition, construction de nouveau bâtiment et équipement. La configuration du site reste inchangée.

Le site comprend 3 pistes de lavage de camions citernes à l'intérieur d'un bâtiment dans une zone d'activité économique appartenant à la CNR (Zone Industrielle Vaugris zone portuaire et fluviale de la CNR).

Les camions citernes lavés concernent le transport de produits chimiques (solvants, acides, bases) et de produits alimentaires (alcools, lait, jus de fruits concentrés, vins, huiles) ainsi que le lavage externe de véhicules (carrosserie). La capacité actuelle de lavage de 18 m³/j est régulièrement atteinte, l'exploitant souhaite alors augmenter sa capacité au-dessus du seuil d'autorisation de 20 m³/j.

L'eau chaude et la vapeur nécessaires au lavage sont produites par 2 chaudières fonctionnant au fuel (réserve de 20m³) : une chaudière de 1250 kW pour l'eau chaude et une chaudière de 523 kW pour la vapeur. Le site possède une station de prétraitement physico-chimique des eaux de lavage des pistes alimentaires et chimiques avant leur rejet vers la STEP de Vienne-Condrieu.

Le site possède déjà une autorisation de rejet de ses eaux usées dans la station d'épuration de Vienne Condrieu. Cette autorisation permet de recevoir la quantité d'eaux usées supplémentaire.

Pour cela, aucune modification du bâti n'est nécessaire (ni démolition, ni construction) et les installations restent inchangées.



Thème	Type de document	État du document	Situation du projet
URBANISME	Plan Local de l'Urbanisme de Reventin-Vaugris	Approuvé en décembre 2012	Compatible au zonage
SOL / SOUS-SOL / EAUX	Plan des Surfaces Submersibles du Rhône à l'aval de Lyon	Approuvé le 27/08/1986	Compatible
MILIEU NATUREL	Trame Verte et Bleue du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires	Approuvé le 10/04/2020	Compatible (Trame Verte et Bleue du Schéma de Cohérence Territorial de Bourgogne)
AIR/CLIMAT	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes	Approuvé le 10/04/2020	Compatible
BRUIT	Plan d'Exposition au Bruit	Approuvé le 15/11/2010	Compatible
	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État de l'Isère	Approuvé le 07/03/2011	Compatible

S'agissant d'un projet d'extension de capacités d'une station de lavage existante, suite à l'évaluation de la demande d'examen au cas par cas, l'autorité environnementale a conclu que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale (décision n° 2022-ARA-KKP-3708 en date du 25 avril 2022). Une étude d'incidences a donc été réalisée. L'objectif de l'étude d'incidences est de présenter les incidences potentielles du projet dans le cadre de son fonctionnement ainsi que les mesures prises pour les Éviter, les Réduire voire les Compenser (démarche « ERC »).

Par la suite, seront présentés, par thématique (milieu humain, milieu physique, milieu naturel, paysage et patrimoine, cadre de vie et NATURA 2000) :

- les facteurs susceptibles d'être affectés par le projet ;
- les incidences notables du projet (malgré des mesures de conception et de respect de législation en vigueur) ;
- les mesures « ERC » associées ; les mesures compensatoires sont nécessaires si l'incidence résiduelle après les mesures d'évitement et de réduction est significative ; dans la suite, seront ainsi présentées les mesures « ER » (d'évitement et de réduction), puis les éventuelles mesures « C » (de compensation) ;
- les principales mesures de suivi.



CONTEXTE DU MILIEU HUMAIN

- ⇒ Le site est localisé sur les zonages UX « zone correspondant aux espaces à vocation d'activités économiques » du PLU de Reventin-Vaugris dans sa version de décembre 2012.
- ⇒ L'accès au site se fait à l'est par la route départementale D4 puis le chemin de halage qui dessert la ZI Vaugris zone portuaire et fluviale de la CNR. Le long de cette D4 passe également la ligne ferroviaire Lyon-Marseille. Un peu plus à l'est, environ 1 km, se trouvent la nationale N7 et l'autoroute A7.
- ⇒ A 400m à l'est du site, se trouve une poste de transformation électrique, deux lignes électriques inférieures à 150 kV en partent. A environ 900m au nord du site, circule une canalisation de transport de matières dangereuses (gaz naturel).
- ⇒ Le site n'est pas concerné par des servitudes d'utilité publique.
- ⇒ Le projet est compatible avec SRADET Auvergne-Rhône-Alpes.
- ⇒ Le site se trouve dans la zone industrielle de Vaugris et est donc entouré d'industries. Deux ICPE dans un périmètre de 500m autour du site. L'emprise du site n'est pas incluse dans un plan de prévention des risques technologiques

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

Le site étant existant et ayant déjà comme activité le lavage de citernes, aucune modification du bâti n'est nécessaire (ni démolition, ni construction) et les installations restent inchangées.

Étant donnée la nature du projet, celui-ci n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur le milieu humain.

CONTEXTE DU MILIEU PHYSIQUE

- ⇒ Climat de la zone septentrionale de la vallée du Rhône de Vienne à Valence qualifié de continental modéré sous influence méditerranéenne,
- ⇒ Site localisé à une altitude de 153 m NGF
- ⇒ La géologie du site est caractérisée par des alluvions fluviales modernes caractéristiques de la vallée du Rhône
- ⇒ Aucun site BASIAS ou BASOL ne se trouve à proximité du site.
- ⇒ Au droit du site se trouve l'aquifère libre « Alluvions du Rhône depuis l'amont de la confluence du Giers jusqu'à l'Isère (hors plaine de Péage-du-Roussillon) » (FRDG395)
- ⇒ Aucun captage AEP ou périmètre de captage AEP n'est identifié au droit ou à proximité immédiate du site.
- ⇒ Le site se trouve en bordure est du fleuve Rhône, à 60m de la rive.
- ⇒ Le site n'est pas localisé dans une zone soumise à prescriptions d'après le PPRNi
- ⇒ Le risque sismique de la zone est de niveau 3
- ⇒ Le niveau d'exposition au retrait-gonflement des argiles est classé faible
- ⇒ Le risque d'exposition au radon est de niveau 3

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

- ⇒ Ressource en eaux : Le site est alimenté en eau par le réseau public d'alimentation en eau potable pour les sanitaires et les pistes de lavage, il n'effectue aucun prélèvement ni rejet dans le milieu naturel. Aucun drainage ou modification des masses d'eau n'est réalisé. Aucuns travaux ne sont prévus et aucun prélèvement ni rejet ne sera effectué dans la nappe alluviale du Rhône. Aucun drainage ou modification des masses d'eau n'est réalisé. Aucuns travaux ne sont prévus et aucun prélèvement ni rejet ne sera effectué dans la nappe alluviale du Rhône. **Aucune incidence n'est observée.**
- ⇒ Eaux de lavage : Le site dispose d'une station de prétraitement physico-chimique des eaux de lavage des pistes alimentaires et chimiques. Les eaux sont traitées dans la station du site puis sont dirigées dans le canal de rejet du tout à l'égout où sont mesurées le débit, la température et le pH puis rejetées dans la STEP de Vienne-Condrieu (Autorisation rejet). **Il s'agit d'une incidence négative moyenne, directe, permanente et à long terme.**
- ⇒ Eaux pluviales : Le site est recouvert d'enrobé. Les eaux pluviales du parking sont dirigées vers une séparateur hydrocarbures puis vers deux puits perdus. Les eaux pluviales de toiture sont dirigées directement vers ces puits perdus. **Il s'agit d'une incidence négative moyenne, directe, permanente et à long terme.**
- ⇒ Eaux incendie : Suite à une visite du SDIS sur le site en octobre 2022, il a été identifié 2 poteaux présentant les caractéristiques suivantes : PI25 (débit de 95 m³/h) et PI41 (95 m³/h). Ainsi, un seul des 2 poteaux peut répondre aux besoins du site de 90 m³/h. D'autre part, l'exploitant doit être capable de confiner l'équivalent de 629 m³ (conformément aux calculs D9_D9A réalisé). Le site présente des caractéristiques constructives permettant de retenir une capacité de 274 m³ répondant à ce besoin.

ABSENCE DE MESURES ERC

⇒ Ressource en eaux : En l'absence d'impact significatif en phase exploitation, aucune mesure particulière n'est envisagée.

MESURES R - R2.2q Dispositif de gestion et traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes

⇒ Eaux de lavage : Les eaux de lavage sont traitées sur site avant d'être dirigées vers la STEP de Vienne-Condrieu. Une convention de rejet a été signée avec le gestionnaire de la STEP en 2023 pour une durée de 5 ans renouvelable une fois tacitement.

↳ Incidence résiduelle faible

⇒ Eaux pluviales : Les citernes circulent sur des voiries et parking dont les eaux de ruissellement sont dirigées vers des séparateurs d'hydrocarbures puis des puits perdus. Les eaux pluviales de toitures sont directement amenées vers les puits perdus.

↳ Incidence résiduelle faible

⇒ Eaux incendie : Les eaux incendie sont retenues sur site avant d'être évacuées par une société spécialisée. Le réseau est séparé du réseau pluvial avec une vanne d'obturation.

↳ Absence d'impact

PRINCIPALES MESURES DE SUIVI

⇒ Eaux de lavage : Vérification périodiques et entretien des séparateurs d'hydrocarbures et suivi des paramètres physico-chimiques des eaux avant rejet dans la STEP

⇒ Eaux pluviales : Vérification périodiques et entretien des séparateurs d'hydrocarbures et suivi des paramètres physico-chimiques des eaux vers les puits perdus.

⇒ Eaux incendie : Vérification périodique de la vanne d'obturation

CONTEXTE DU MILIEU NATUREL

- ⇒ Le site n'est pas localisé au sein d'une zone Natura 2000.
- ⇒ Le site se trouve dans la ZNIEFF Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales (type II, 820000351).
- ⇒ Le site n'est pas localisé dans une ZICO.
- ⇒ Le site n'est pas concerné directement par un espace naturel protégé.
- ⇒ Le site ne se trouve pas dans une zone humide.
- ⇒ Selon le SRADDET, le projet se situe au sein d'une zone artificialisée, entourée de grands espaces agricoles. Le site n'est pas inclus dans un corridor écologique.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

Le site étant existant et ayant déjà comme activité le lavage de citernes, aucune modification du bâti n'est nécessaire (ni démolition, ni construction) et les installations restent inchangées.

Étant donnée la nature du projet, celui-ci n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur le milieu naturel.

CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMOINE

- ⇒ Le site est localisé dans une zone dite « Zones industrielles ou commerciales et installations publiques », d'après le Corine Land Cover 2018, constituée par la ZI Vaugris zone portuaire et fluviale de la CNR.
- ⇒ Le site est localisé dans une zone dite « zone correspondant aux espaces à vocation d'activités économiques » par le PLUI de la commune.
- ⇒ Aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime ne sera consommé.
- ⇒ Le site est peu visible depuis la route départementale D4 car un autre site industriel se situe avant. Depuis l'autre rive du Rhône, il est également peu visible puisqu'une forte végétation est présente. Enfin, depuis les hauteurs, le site peut être aperçu mais reste abrité par une rangée d'arbres et est entouré par des bâtiments industriels plus imposants.
- ⇒ Le site s'inscrit dans un contexte industriel. L'emplacement du site n'est pas classé par le registre parcellaire agricole de 2019 ni des années précédentes. L'usage du sol n'est pas modifié par l'installation.
- ⇒ À proximité immédiate du site, à 350 m à l'ouest, se trouve le château d'Ampuis inscrit depuis 1996, le site n'est toutefois pas visible depuis ce monument au vu de la densité d'arbres.
- ⇒ Le site dans lequel d'inscrit le projet n'est pas inclus dans ou à proximité immédiate d'un périmètre de protection d'un site remarquable.
- ⇒ Le site n'est pas au sein ni à proximité immédiate, à moins de 500 m, d'un site inscrit ou classé.
- ⇒ Aucun site archéologique n'est situé sur les communes de l'aire d'étude ou à proximité.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

Le site étant existant et ayant déjà comme activité le lavage de citernes, aucune modification du bâti n'est nécessaire (ni démolition, ni construction) et les installations restent inchangées.

Étant donnée la nature du projet, celui-ci n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur le milieu paysager et patrimonial.

CONTEXTE DU CADRE DE VIE

- ⇒ Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB), approuvé le 15 novembre 2010, de l'aérodrome de Vienne-Reventin situé à moins de 3km au sud du site n'englobe pas celui-ci
- ⇒ La commune de Reventin-Vaugris est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat (PPBE) de l'Isère approuvé le 7 mars 2011. Le site est inclus dans le périmètre de la ligne TER.
- ⇒ Le projet ne génère pas de rejets atmosphériques hormis ceux liés au fonctionnement des chaudières ainsi que le trafic routier des citernes se rendant sur site pour lavage. Ces chaudières font l'objet d'un suivi annuel sur leurs rejets qui restent conformes à la réglementation. Les camions respectent les normes européennes d'émission.
- ⇒ Le site a accueilli 18 citernes par jour en moyenne annuelle (2021) et en moyenne 20 citernes par jour depuis début 2022. Le projet estime un trafic à 30 citernes par jour liée à l'augmentation des capacités de lavage du site.
- ⇒ La commune de Reventin-Vaugris est en partie classée en jaune (pollution lumineuse encore forte) à orange (typiquement moyenne banlieue) au droit des zones industrielles ou habitées et en partie en vert (grande banlieue tranquille) dans les zones agricoles.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

- ⇒ Émissions sonores et vibrations : Les sources potentielles de bruits, issues des activités du site, proviennent majoritairement du trafic des camions-citernes. Les activités du site ne sont pas particulièrement génératrices de bruit car elles sont localisées dans le bâtiment principal du site. **Aucune incidence n'est observée.**
- ⇒ Qualité de l'air : Les rejets atmosphériques générés par les chaudières restent inférieurs aux valeurs de références. Ces installations sont suivies annuellement comme l'exige la réglementation. Une étude de bruit a été réalisée en février 2022, pour cet état initial, l'ensemble des niveaux sonores est conforme à la valeur réglementaire. **Aucune incidence n'est observée.**
Les rejets de gaz d'échappement des véhicules sont susceptibles de contenir des gaz à effet de serre. Cependant, les camions respectent les normes européennes d'émission. **Aucune incidence n'est observée.**
- ⇒ Trafic routier : L'augmentation la hausse du trafic de citernes liée à l'augmentation des capacités de lavage, d'environ 30 citernes par jour, est non significative au regard du trafic observé puisque cela représente moins de 0,5%. **Aucune incidence n'est observée.**
- ⇒ Déchets : L'ensemble des déchets (emballages plastiques, cartons, palettes de bois, déchets de bureau, boues de séparateurs) feront l'objet de fiche de suivi et seront enlevés du site à une fréquence appropriée. Ils rejoindront les filières de traitement correspondant à leurs caractéristiques. **Il s'agit d'une incidence négative faible, directe, temporaire et à long terme.**

ABSENCE DE MESURES ERC

- ⇒ Émissions sonores et vibrations : En l'absence d'impact significatif en phase exploitation, aucune mesure particulière n'est envisagée.
- ⇒ Qualité de l'air : En l'absence d'impact significatif en phase exploitation, aucune mesure particulière n'est envisagée.
- ⇒ Trafic routier : En l'absence d'impact significatif en phase exploitation, aucune mesure particulière n'est envisagée.

MESURES R2.2p. Respect des prescriptions de l'article 7.1 de 23 décembre 2011

⇒ **Déchets** : Les déchets produits par l'installation, en particulier les boues issues du traitement des effluents et les produits d'égouttures éventuels, sont entreposés dans des conditions prévenant les risques de pollution (notamment : prévention des envols, des ruissellements, des infiltrations dans le sol, des odeurs).

Les déchets sont éliminés dans des installations réglementées à cet effet, au titre du code de l'environnement et dans des conditions propres à assurer la protection de l'environnement.

L'exploitant tient à jour un registre des déchets dangereux, dont le contenu est fixé par l'arrêté du 7 juillet 2005 susvisé.

Ce registre est consigné dans le dossier « installations classées », prévu au point 1.4.

L'exploitant organise la gestion des déchets sortants dans des conditions propres à garantir la préservation des intérêts visés aux articles L. 511-1 et L. 541-1 du code de l'environnement. Il s'assure que les installations de destination disposent des autorisations, enregistrements ou déclarations et agréments nécessaires. L'exploitant émet un bordereau de suivi des déchets dangereux, ou contenant de l'amiante, conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 juillet 2005 modifié susvisé, dès qu'il remet ces déchets à un tiers.

⇒ **Incidence résiduelle non significative**

PRINCIPALES MESURES DE SUIVI

⇒ Mise en place d'un suivi avec bordereaux de suivi des déchets

CONTEXTE DU CADRE DE VIE

- ⇒ Aucun site inscrit au réseau Natura 2000 n'intercepte ou n'est localisé à proximité de l'aire d'étude.
- ⇒ La ZSC la plus proche se trouve à 6km au sud-ouest et est dénommée Vallons et combes du Pilat Rhodanien (ZSC FR8202008), tandis que la ZPS la plus proche est à 12 km au sud, il s'agit de l'Île de la Platière (ZPS FR82120121).



INCIDENCES NOTABLES DU PROJET

- ⇒ De par son éloignement, le projet n'a aucune incidence directe d'emprise ni de coupure sur les sites Natura 2000 identifiés. Ainsi, le projet n'a pas d'incidence directe sur les habitats ni sur les espèces résidentes de la zone Natura 2000. Aucune incidence n'est observée.